



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le délégué



Conservatoire du  
**littoral**

Monsieur le Directeur  
Préfecture – DDTM – SML  
CS 31209

83070 TOULON CEDEX

Aix-en-Provence, le 8 mars 2024

Objet : Avis concernant les concessions de plage de la Croix-Valmer

Nos réf. : FF/PG 2024-65  
Vos réf. : BLE n° 2023-24

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 19 février 2024, vous avez sollicité l'avis du Conservatoire du Littoral concernant le renouvellement des concessions de plage du Débarquement et de Gigaro, sur la commune de la Croix-Valmer, limitrophes des parcelles du site naturel de Pardigon et du Cap Lardier.

Après examen des dossiers de concession, je n'ai aucune remarque particulière à formuler, les projets n'entraînant pas d'évolution significative par rapport à la situation actuelle. En effet, pour le Débarquement, l'emprise reste très limitée au droit des terrains du site de Pardigon et pour Gigaro, aucune emprise de concession ne figure au droit des terrains du site du Cap Lardier.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**François FOUCHIER**